

SNCH - PACA

Relevé de conclusions de la réunion du 18 juin 2008 avec M. le directeur de l'ARH Paca

A la suite de la réunion régionale du 6 mai 2008 qui en avait validé le principe et la nécessité, une délégation du SNCH a rencontré le 18 juin 2008 le directeur de l'ARH Paca, M. Christan Dutreil, et ses collaborateurs : Jean-Luc Pesce et Jean-Claude Husson.

La délégation SNCH était composée de Laurent Donadille, secrétaire régional, Hervé Dany, secrétaire régional adjoint, Pierre Pinzelli, secrétaire national et de deux collègues membres de la composante SNCH de la CNDCH : Jean-Noël Jacques et Paul Henri Dussart.

Les points suivants ont été évoqués :

EPRD 2008 et campagne budgétaire

Le besoin d'une feuille de route clairement affichée de la part des pouvoirs publics est attendu des équipes de direction confronté actuellement à des situations financières et donc sociales difficiles. M. Dutreil en a convenu et a fait part d'une réunion régionale le 3 juillet prochain associant chefs d'établissement et présidents de CME.

Le gouvernement envisage un retour en équilibre de tous les établissements en 2012 d'où mécaniquement une demande d'un déficit 2008 inférieur de 20% à celui de 2007 alors même que 2008 voit l'application pleine et entière de la T2A 100 %.

Cela risque de se traduire par des plans de redressement à mettre en place qui devront également intégrer de meilleures coopérations entre établissements et de meilleures organisations dans les établissements, y compris avec suppressions de postes.

En cas de difficulté, le SNCH a demandé que les collègues qui jouent le jeu soit fortement soutenu par l'ARH tant politiquement que médiatiquement si nécessaire. L'exemple de Pierrefeu du Var où le directeur a été séquestré, procédé inadmissible et devant être condamné, a été souligné avec une demande de soutien. Chaque situation sera traitée au cas par cas et avec attention par l'ARH.

Face à un EPRD refusé : l'ARH a la possibilité de saisir la CRC avec dans ce cas, un EPRD alors limitatif.

Les seuils de dégradation financière de 2,5 et 3,5% ont donc été discutés car conditionnant la saisine de la Chambre régionale des Comptes et/ou la mise sous administration provisoire. En Paca, tous les établissements qui dépassent les seuils ne verront pas leur EPRD transmis à la CRC . En outre, il semblerait que soit à prévoir au moins 2 mise sous administration provisoire, en accord possible d'ailleurs avec le directeur.

Dans le cadre d'une mise en administration provisoire, se pose la question du devenir du directeur et de l'équipe de direction....

Pour l'instant, le directeur de l'ARH a en tête toutes les hypothèses à savoir avec ou sans directeur et/ou avec ou sans le maintien du CA dans ses attributions. Et pour le directeur, une mise en recherche d'affectation au CNG (volontaire ou pas) sachant que cela ne devrait pas concerner les directeurs adjoints.

Rapport Larcher et future loi Patients, Santé et Territoire et partenariat entre établissements :

L'idée va consister à travailler sur le modèle des communautés de commune et/ou d'agglomération même si le risque de communautés hospitalière de territoire, strate supplémentaire ne peut être totalement écartée.

L'évaluation des directeurs portera en tout cas sur cette coopération entre établissements, en y intégrant le secteur privé mais aussi et surtout sur les EPRD de chacun.

L'apport du CNG pour les PH a été jugé comme positif par l'ARH ainsi que demain la part de rémunération des PH individuelle comme moteur du changement.

Evolution des ARH en ARS et place de l'assurance maladie :

L'ARS va regrouper l'Etat + assurance maladie avec une politique définie par l'ARS et appliquée par les caisses primaires.

La signature des contrats de maîtrise des dépenses avec les caisses primaires, y compris pour les transports (loi sur l'expérimentation transport de la LFSS 2008), a été jugée utile.

Sur les Contrôles T2A : actions d'accompagnement de l'ARH avec contrôle qualité pour rectifier des erreurs et possibilité pour les établissements de faire des recours s'ils l'estiment utiles

Campagne d'évaluation des DH : forte délégation au DDASS sachant que pour le pourcentage d'évolution de la part variable, il y a arbitrage et harmonisation par le directeur de l'ARH. Il est toujours possible pour les collègues de demander à être reçu par le directeur de l'ARH.

Questions individuelles

2-3 situations personnelles un peu délicates ont été examinées lors de cette réunion de travail.